



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2006

Original : français

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la demande du Conseil de sécurité, contenue dans la déclaration de son Président du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25), par laquelle les membres du Conseil m'ont prié de continuer à les tenir régulièrement informés de la situation qui prévaut en République centrafricaine et des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BONUCA). Ce rapport ordinaire couvre la période de janvier à juin 2006.

II. Situation politique

2. La situation politique a été marquée par des crises internes au sein de plusieurs formations politiques majeures, par les travaux de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale pour l'année 2006 et par des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité.

3. Depuis les élections présidentielles et législatives de 2005, certains partis politiques connaissent des crises de leadership et de refondation. Le BONUCA, dans le cadre de son mandat et de ses efforts de conciliation, encourage les partis politiques au dialogue et au maintien de leur unité, compte tenu de leur rôle fondamental pour le bon fonctionnement et le renforcement de la fragile démocratie centrafricaine. Les partis politiques concourent également au règlement des défis socioéconomiques, sécuritaires et humanitaires auxquels leur pays est confronté.

4. Au cours de la session du 1^{er} mars au 30 mai 2006, l'Assemblée nationale a adopté de nombreux projets de loi. Au rang de ces projets figurent, entre autres : le projet de loi autorisant la ratification du Protocole additionnel de la Cour pénale internationale relatif aux privilèges et immunités accordés à ses membres sur le territoire d'un État partie; le projet de loi autorisant la ratification du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples; le projet de loi autorisant la ratification de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transfrontalière



organisée; le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption; le projet de loi modifiant l'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement du Haut Conseil de la communication.

5. L'Assemblée nationale a également adopté le projet de loi portant organisation et fonctionnement du Conseil national de médiation en République centrafricaine. En prélude à l'examen de ce document, le BONUCA a organisé, à l'intention des parlementaires, une journée de réflexion sur le rôle du médiateur de la République, la structure du Conseil national de médiation, ainsi que le mode de désignation de ses membres. Cet exercice a permis aux élus de trancher les divergences sur la structure et le mode de désignation des membres de ce conseil national.

6. Au titre des initiatives nationales en faveur de la paix, suite à des exactions commises tant à Bangui que dans la zone nord du pays, le Groupe des Sages, en partenariat avec le Bureau, a organisé diverses campagnes de sensibilisation, afin de faire baisser les tensions et ramener le calme. Le 3 avril 2006, les femmes centrafricaines ont organisé une marche pour le retour de la paix et de la sécurité dans le pays. Appuyées par le BONUCA, les associations de jeunesse ont également organisé une importante marche en faveur du retour de la paix en République centrafricaine. Le chef de l'État a saisi cette occasion pour annoncer la tenue prochaine d'une concertation nationale sur la paix et la sécurité. Les partis politiques de l'opposition ont indiqué leur disponibilité à prendre part à un dialogue politique auquel seraient également associés les pouvoirs publics et l'opposition armée.

III. Situation socioéconomique et humanitaire

7. La situation sociale est restée marquée, depuis le début de l'année, par des mouvements de grève dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice. L'activité économique a été calme du fait, entre autres, de l'envolée des prix du pétrole. La croissance du PIB réel s'est établie à 2,2 % contre 1,3 % en 2004. Les tendances observées au cours des trois premiers mois de l'année 2006 montrent une augmentation de la production dans les principaux secteurs d'exportation (bois et diamant, notamment), ainsi que dans le secteur manufacturier. De même, les recettes budgétaires ont été supérieures de 17 % à l'objectif fixé, en raison de l'amélioration des recettes fiscales résultant, en grande partie, de l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) porté de 18 à 19 %, et du relèvement des prix des produits pétroliers.

8. En revanche, les dépenses courantes ont été supérieures aux prévisions, à la suite d'une augmentation des salaires et traitements. En tout état de cause, le Gouvernement centrafricain prévoit pour l'année 2006 un taux de croissance de 3 %. Cette reprise restera toutefois fragile puisque la croissance du PIB continuera de reposer sur les dépenses publiques et les exportations de bois et de minéraux. Les efforts accomplis par les autorités centrafricaines en matière d'assainissement des finances publiques et de maîtrise des dépenses devront être poursuivis et renforcés.

9. L'opération « recensement-paiement » des agents de la fonction publique et celle du contrôle des pensions constituent une avancée significative au regard des économies dégagées pour le paiement des salaires et pensions. Toutefois, ces

résultats ne suffiront pas pour faire face aux arriérés de salaires et aux indemnités des fonctionnaires et agents de l'État.

10. Des réformes vigoureuses en matière de transparence dans la gestion publique, l'administration de la justice et de la lutte contre la corruption devraient être mises en œuvre afin de permettre le redressement des finances publiques et l'apurement de la dette extérieure en vue de la reprise de la coopération internationale. Dans ce cadre, la réalisation satisfaisante du programme économique pour l'année 2006 mis actuellement en œuvre avec l'appui du FMI au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit devrait permettre à la République centrafricaine de se rapprocher de la conclusion d'un accord dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

11. La situation humanitaire s'est fortement dégradée ces derniers mois particulièrement dans le nord-ouest où les populations civiles, victimes de l'insécurité résultant des mouvements de rébellion armée, des attaques des coupeurs de routes et de représailles des forces armées, ont quitté leurs villages pour se réfugier dans leurs champs, en forêt, ou au Tchad. L'accès à ces populations est difficile du fait, entre autres, de leur éloignement des centres prestataires de services et de l'absence des autorités civiles dans de nombreuses localités.

12. Selon les estimations du Comité permanent interagences en République centrafricaine (IASC-RCA), plus de 30 000 personnes ressortissantes des sous-préfectures de Paoua, Markounda, Batangafo et Kabo ont besoin d'une aide d'urgence en matière de soins de santé de base, d'alimentation, d'eau et assainissement ainsi que de protection. Une assistance en semences pour la production agricole de subsistance sera également nécessaire, compte tenu de l'approche de la saison des pluies, période de soudure dans la zone.

13. En dépit de l'insécurité dans ces zones, une assistance en matière de soins de santé de base, de vivres et non-vivres a pu être apportée aux populations, conjointement par le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), par l'entremise des organisations non gouvernementales internationales opérant dans la zone de Paoua et de Markounda, frontalière du Tchad. La réponse de la communauté internationale, qui n'a atteint que 14,17 % des besoins, reste insuffisante et ne permet pas de répondre à la crise humanitaire sévère qui se profile en République centrafricaine. Une révision de la Procédure d'appel consolidé 2006 est en cours pour mieux répondre aux besoins des populations victimes de l'insécurité dans le nord.

14. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la République centrafricaine (UNDAF), couvrant la période 2004-2006, est resté le cadre stratégique de référence des interventions du système des Nations Unies. L'équipe de pays a également procédé à l'élaboration et à la validation, avec les autorités centrafricaines, de l'UNDAF de la République centrafricaine pour la période 2007-2011. Le renforcement de la gouvernance démocratique, le respect des droits de l'homme, le relèvement postconflit, la lutte contre la pauvreté et contre le VIH/sida constituent les principaux axes de coopération. En matière de gouvernance et de prévention des crises, le PNUD a poursuivi ses activités de réinsertion des ex-combattants, en coopération avec la Banque mondiale.

15. La représentation du HCR a poursuivi ses activités d'enregistrement des réfugiés urbains à Bangui, dont le nombre s'élève à 5 134. La signature de l'Accord tripartite sur le rapatriement des réfugiés soudanais le 1^{er} février 2006 entre la République centrafricaine, le Soudan et le HCR a permis le lancement de l'opération de leur retour. Sur un total de 12 000 établis à Mboki (sud-est de la République centrafricaine), 2 115 réfugiés ont été rapatriés. Le 15 avril 2006, le HCR a suspendu ses opérations en raison de la décision du Gouvernement de fermer sa frontière avec le Soudan.

16. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le PAM a poursuivi ses interventions en réponse aux besoins nutritionnels des populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants de moins de 5 ans et les personnes vivant avec le VIH/sida. De même, il a continué ses programmes d'alimentation scolaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a reconduit la distribution de semences et outillages agricoles aux producteurs vulnérables et appuyé le développement des jardins potagers dans les écoles. Pour sa part, l'UNICEF a renforcé ses actions d'amélioration de la qualité de l'enseignement et d'extension du programme de survie et de développement du jeune enfant centrafricain.

17. L'OMS a focalisé ses interventions sur le renforcement du système national d'information sanitaire et la surveillance épidémiologique. Elle a poursuivi avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) l'assistance aux populations victimes de violences sexuelles à la suite des conflits et l'assistance en faveur du dispositif de prise en charge des soins obstétricaux et néonataux d'urgence. Le système des Nations Unies a intensifié ses actions en matière de prévention et d'implication des populations dans la lutte contre le VIH/sida. De par son taux élevé de prévalence, la République centrafricaine occupe le premier rang en Afrique centrale et le dixième rang mondial. Cette situation menace gravement son développement.

IV. Situation des droits de l'homme

18. La situation générale des droits de l'homme s'est nettement dégradée depuis le début de l'année. Elle a été marquée par de nombreuses exactions et violations du droit à la vie. De nombreux cas d'exécutions arbitraires ou sommaires, de tortures, de traitements cruels, inhumains et dégradants, d'arrestations et de détentions arbitraires, de dépassement de délai de garde à vue, de restriction à la liberté d'aller et venir ont été enregistrés. L'exécution du sergent-chef Sanzé en début d'année par des éléments de la Garde présidentielle, l'assassinat du maire de Bossangoa revendiqué par des rebelles, celui du maire de la commune de Koron-Mpoko et de son fils par des individus armés non identifiés, ainsi que le meurtre de deux médecins nationaux en mission officielle dans le nord du pays sont de tristes exemples de violations perpétrées en République centrafricaine.

19. S'agissant tout particulièrement de l'affaire « Sanzé/Kapita », il y a lieu de rappeler que, dans la nuit du 2 au 3 janvier 2006, au quartier Boy-Rabé dans le 4^e arrondissement de Bangui, le lieutenant Yango Kapita a été abattu par le sergent-chef Sanzé, en réaction à une visite à son domicile par ledit lieutenant et ses hommes, à la suite d'une altercation qui s'est déroulée dans un bar. Suite à son forfait, le sergent Sanzé a été conduit au BONUCA où il a passé la nuit. À la

demande du Procureur de la République, l'intéressé a été remis le lendemain matin à un officier de police judiciaire commis par le Procureur pour la suite de la procédure.

20. Le Procureur de la République et l'officier de police judiciaire ont tous les deux rassuré le BONUCA qu'ils assureraient la protection du sergent-chef jusqu'à son jugement. Après son audition effectuée par l'OPJ, le sergent-chef a été incarcéré à la Section de recherches et d'investigations de la gendarmerie nationale. Il en a été extrait et sommairement exécuté par des éléments de la Garde présidentielle proches du lieutenant Yango Kapita. Le BONUCA a été informé que l'enquête diligentée par le Gouvernement et confiée au Directeur général de la gendarmerie se poursuit.

21. La Section des droits de l'homme a poursuivi ses activités en participant au Séminaire atelier de validation du rapport de l'étude sur l'éducation à la citoyenneté et à la paix en République centrafricaine, tenu du 14 au 15 février 2006. Les participants ont vivement recommandé, entre autres, que l'éducation aux droits humains, à la citoyenneté et à la paix soit une priorité d'action du Gouvernement, et que les modules relatifs aux droits de l'homme soient intégrés dans les programmes scolaires. Les antennes des droits de l'homme du BONUCA installées à Bouar et à Bossangoa (respectivement 450 et 305 km au nord-ouest et au nord de Bangui) ont organisé à travers des villes de province des ateliers sur les « droits civils et politiques », les « droits de la femme », les « droits de l'enfant », la « femme et le pouvoir de décision ». La décentralisation des activités de la Section des droits de l'homme du BONUCA se matérialisera dans les prochaines semaines par l'ouverture d'une troisième antenne régionale des droits de l'homme à Bambari.

22. L'Unité information du BONUCA a poursuivi ses activités de vulgarisation, de dissémination et de diffusion des informations relatives aux activités du Bureau. Elle a réalisé des émissions radio sur les droits de l'homme et les idéaux de paix. Dans le cadre des activités du Bureau visant au respect des droits de l'homme et à l'instauration d'un climat de paix, l'Unité a organisé des conférences-débats ainsi que des campagnes de sensibilisation à Bangui et dans les villes de province sur le thème « les Centrafricains veulent la paix ». Elle a poursuivi ses activités de renforcement des capacités des professionnels des médias, tant publics que privés.

V. Situation aux plans militaire et sécuritaire

23. La situation sécuritaire de la République centrafricaine demeure précaire et préoccupante. Hormis des actes de braquages nocturnes, Bangui semble jouir d'une certaine accalmie grâce aux patrouilles des Forces armées centrafricaines (FACA), appuyées par les éléments de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Dans l'arrière-pays, en particulier dans le nord, des bandes armées, des coupeurs de route et des rebelles avec des velléités déstabilisatrices commettent des exactions sur les populations civiles, mettant ainsi à mal leur sécurité.

24. En janvier/février dernier, la localité de Paoua (500 km au nord de Bangui) a été le théâtre d'accrochages entre des éléments des FACA et des hommes armés non identifiés. Les assaillants ont pris pour cibles les services publics : le commissariat de police, la brigade de gendarmerie et la base militaire. La riposte des forces régulières a donné lieu à de nombreuses exactions, contraignant les populations à désertir leurs villages.

25. Le Gouvernement centrafricain est confronté à une rébellion armée, installée dans le nord du pays et dont le but est de renverser le régime du Président François Bozizé. La rébellion comprend les quatre groupes armés suivants : l'Union des forces républicaines (UFR) du lieutenant Florian Ndjadder, un ancien officier des FACA; l'Armée pour la restauration de la République et la démocratie (APRD) dont le porte-parole serait le lieutenant Larma, un soldat déserteur des forces armées, arrêté récemment à Bangui; le Mouvement patriotique pour la restauration de la République centrafricaine (MPRC) du nommé Stève Guéret, qui a revendiqué l'assassinat du maire de Bossangoa; le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) d'Abdoulaye Miskine, ancien milicien de l'ex-Président Ange Félix Patassé, considéré précédemment comme proche de l'APRD du lieutenant Larma.

26. Les effectifs de ces différents mouvements, leurs sources de financement, les appuis politiques dont ils bénéficieraient, ainsi que leurs bases arrière, ne sont pas identifiés avec certitude. A priori, l'initiative tripartite République centrafricaine/Cameroun/Tchad, qui autorise depuis décembre 2005 les armées régulières des trois pays à poursuivre, au-delà de leurs frontières communes, les groupes armés ou les coupeurs de routes qui menacent leur stabilité, rend difficile l'implantation durable de groupes rebelles sur le territoire de l'un des trois pays ou de s'en servir comme base arrière.

VI. Situation sous-régionale

27. Les rebelles hostiles au régime du Président Déby Itno passent depuis avril 2006 par le nord-est de la République centrafricaine pour attaquer les forces de l'Armée nationale tchadienne (ANT). Les 25 et 26 avril 2006, un aéronef de type Antonov 35 a débarqué des hommes armés et du matériel militaire dans la localité centrafricaine de Tiringoulou (nord-est), violant ainsi l'intégrité du territoire centrafricain. Le Gouvernement centrafricain s'est vivement élevé contre les incursions répétées et a fermé sa frontière avec le Soudan. Tout semble cependant indiquer que des individus armés seraient implantés dans le nord-est de la République centrafricaine.

28. La situation sécuritaire de la République centrafricaine reste très volatile et, à certains égards, tributaire de celle de ses voisins du Tchad et du Soudan. En effet, la République centrafricaine est victime des tensions entre le Tchad et le Soudan, qui s'accusent mutuellement de soutenir les rebelles hostiles à leur régime respectif, nonobstant les accords de Tripoli que les deux leaders ont signés le 8 février 2006 interdisant ce soutien aux rebelles. Cette situation de méfiance et de suspicion réciproque favorise la prolifération d'armes dans la sous-région, et en particulier au nord-est de la République centrafricaine, une zone que les FACA ne parviennent pas à contrôler, faute d'effectif et de logistique adéquate. Elle justifie l'inquiétude du Gouvernement centrafricain, qui sollicite l'appui des partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, pour l'aider dans des activités tendant à favoriser le retour des réfugiés ainsi que la relance des activités de production dans cette partie du territoire national. L'adoption d'une approche sous-régionale devrait donc être envisagée pour la stabilisation de la situation en République centrafricaine, en attendant la restructuration effective et l'augmentation des capacités des FACA pour aider les Centrafricains à mieux contrôler l'ensemble du territoire national.

29. La restructuration des FACA se poursuit lentement. En dépit de la formation achevée de trois bataillons et la formation en cours d'un quatrième, les FACA ne sont nullement en mesure de sécuriser le territoire national, même avec l'appui de la FOMUC. L'Équipe militaire du Bureau a pris part aux ateliers de formation. La Section de police civile a continué à suivre la situation sécuritaire du pays, aussi bien à Bangui que dans les zones de province. Elle a procédé au suivi-évaluation des officiers de police judiciaire nouvellement formés par la Direction générale de la police centrafricaine, en partenariat avec le Bureau et la coopération technique française. Elle participe à l'heure actuelle aux travaux du Comité technique chargé d'élaborer le projet de programme de restructuration de la police centrafricaine et a organisé une série de stages de formation en faveur de la police et de la gendarmerie nationale, notamment un stage en maintien de l'ordre au profit de 61 fonctionnaires de police, et un autre pour la formation de 43 officiers de police judiciaire.

VII. Observations

30. La relative stabilité qui prévalait en République centrafricaine depuis mon dernier rapport a été fortement compromise par l'apparition de mouvements rebelles dans le nord, la situation au Tchad et les tensions entre ce pays et le Soudan. La zone de la jonction frontalière entre les trois pays pourrait devenir, rapidement, une région de turbulences susceptible d'attirer davantage de groupes armés, de mercenaires et de rebelles disposés à prendre part à toute action déstabilisatrice des pays de la sous-région. En tant que force sous-régionale, la FOMUC continue de jouer un rôle significatif dans la sécurisation du pays. Aussi, je me félicite de la recommandation de la Commission européenne à l'Union européenne de poursuivre le financement de la FOMUC jusqu'au 30 juin 2007. J'invite d'autres partenaires à soutenir la FOMUC afin de permettre l'augmentation de son effectif pour aider la République centrafricaine à faire face à l'insécurité dans le pays.

31. Bien que la stabilisation de la République centrafricaine incombe d'abord aux autorités centrafricaines, l'adoption d'une approche sous-régionale apparaît importante vu la situation qui prévaut actuellement le long des frontières de la République centrafricaine. Cette approche devrait inclure, au mieux, tous les États de la sous-région d'Afrique centrale, au moins, les pays voisins de la République centrafricaine, dont le Tchad. Il importe, par conséquent, que je poursuive, par le biais de mon Représentant spécial, les contacts avec les leaders de la sous-région, afin de les aider à stabiliser durablement leur région, avec l'assistance de la communauté internationale. J'invite à cet égard la communauté internationale à intensifier ses efforts en faveur d'une véritable sécurisation des frontières, en particulier entre le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan, afin de dissuader toute installation provisoire ou permanente de mouvements armés dans ces pays en ce qu'ils représentent une menace pour les populations autochtones, les réfugiés et les déplacés. Les mouvements de groupes armés dans le nord de la République centrafricaine constituent une grave menace pour la stabilité de la République centrafricaine mais aussi de l'ensemble de ses voisins.

32. Pour instaurer la paix civile et la démocratie centrafricaine sur des bases solides que sont l'unité et la réconciliation nationale, il est important que les autorités gouvernementales s'engagent dans un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la vie sociopolitique nationale. Une telle démarche faciliterait la recherche de solutions idoines, consensuelles et rapides aux problèmes d'intérêt

national auxquels l'État centrafricain se trouverait confronté. C'est dans cet esprit que j'encourage le Président Bozizé à œuvrer en faveur de la justice et du respect de l'état de droit, qui demeure une dimension fondamentale de la paix. Je l'invite à faire la lumière sur les graves atteintes aux droits humains survenues ces derniers mois dans son pays et à mettre fin à l'impunité en traduisant en justice les auteurs de ces violations.

33. La République centrafricaine continue de subir les effets de ses crises politico-militaires de la non-productivité de ses entreprises et de la faiblesse de son secteur privé. J'encourage par conséquent ses partenaires bilatéraux et internationaux à poursuivre leur appui aux autorités centrafricaines en vue de l'assainissement des finances publiques et de l'amélioration de la gouvernance afin de favoriser la conclusion dans les meilleurs délais d'un accord avec les institutions financières internationales dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

34. Je saisis cette occasion pour saluer une nouvelle fois les efforts que les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) continuent de déployer pour soutenir les autorités centrafricaines, depuis la fin du processus électoral. Je rends également hommage aux différents contingents de la FOMUC qui ne ménagent aucun effort pour appuyer les Forces armées centrafricaines dans leurs tâches visant à assurer la sécurité et à maintenir la paix en République centrafricaine.

35. Je voudrais enfin rendre un hommage appuyé à mon Représentant spécial, le général Lamine Cissé, ainsi qu'au personnel du système des Nations Unies en République centrafricaine pour le dévouement et le courage dont ils ont fait montre dans l'exercice de leurs fonctions pendant cette période particulièrement difficile et éprouvante.
